

JOB DESCRIPTION / DESCRIPTION D'EMPLOI **RÉF #100**

Job Title / Designation de l'emploi TECHNICIEN DE MAINTENANCE – ENDROITS ISOLÉS	Salary Group Groupe 8	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Organizational Component / Service CDT - TRANSMISSION			
Function / Fonction Chargé d'effectuer, selon ses affectations par un technicien d'un groupe supérieur ou par un superviseur, les tâches reliées à l'entretien des équipements et des systèmes de transmission et de diffusion, comprenant la fonctionnalité, la configuration, l'installation, l'inspection, le diagnostic, le dépannage, la réparation et la réfection, selon les normes établies, dans un environnement multidisciplinaire incluant la réseautique, l'électronique et l'informatique.			
Description of Duties / Description des tâches <ol style="list-style-type: none"> 1. Effectue, selon ses affectations, toutes les tâches reliées à l'entretien des équipements et des systèmes de transmission et de diffusion ainsi que les équipements de surveillance à distance (telles que la fonctionnalité, la configuration, l'installation, l'inspection, le diagnostic, le dépannage, la réparation, la réfection). 2. Fait rapport des difficultés rencontrées ou des actions prises lors de l'entretien des équipements et des systèmes de transmission et de diffusion; effectue les rapports nécessaires afin d'informer les personnes concernées. 3. Applique les procédés techniques approuvés et suggère au besoin, l'instauration de nouveaux procédés ou de nouvelles façons de faire. 4. Exécute, selon les normes et les directives, des montages de systèmes de transmission. 5. Exécute, selon ses affectations, les procédés de contrôle de qualité et d'entretien préventif et fait rapport. 6. Effectue des recherches de pièces et de matériels techniques et communique, sur demande, avec les fournisseurs afin d'obtenir les informations pertinentes et les transmet aux personnes concernées. 7. Participe, sous la coordination d'un technicien de groupe supérieur, à la modification d'équipements et de systèmes de transmission et de diffusion. 8. Fait des suggestions concernant les pièces de rechange ou, au besoin, les équivalents acceptables. 9. Vérifie les facilités, lors de plaintes et suggère ou décide des actions à prendre. 10. Effectue, périodiquement, des vérifications de sécurité industrielle en complétant le formulaire approprié et maintient propre et en bon ordre les aires de travail. 11. S'assure de la sécurité des lieux de travail et des divers intervenants en respectant les standards d'opération. 12. Assure la mise à jour de certains plans, schémas et procédures; conçoit, au besoin, des schémas ou des croquis. 13. Développe ses connaissances pour effectuer les tâches qui lui sont affectées en utilisant la documentation fournie par la Société et demeure attentif à l'évolution de la technologie. 14. Conseille les personnes concernées sur l'utilisation des équipements techniques. 15. Exécute, sur les sites de transmission isolés, des travaux courants d'entretien général d'immeubles. 16. S'assure, au besoin, que les travaux effectués par des entrepreneurs respectent les termes du contrat et les normes de sécurité; avise de toutes anomalies la personne concernée de la Société. 17. Conduit tout type de véhicule requis pour les déplacements ou l'exécution des tâches dont le permis de conduire pertinent est exigé; en assure l'entretien courant et la propreté; tient à jour le cahier de bord. Doit se conformer à toutes les exigences et les réglementations pertinentes en vigueur, en fonction du permis exigé, selon les provinces ou pays. 18. Remplit les formulaires et les documents appropriés; communique verbalement ou par écrit les informations requises afin d'assurer les suivis nécessaires et d'informer les personnes concernées. 19. Familiarise d'autres employés dans leurs tâches et à l'environnement de travail. 20. Exécute, au besoin, toutes ou en partie les tâches ressortissant à toute autre classe d'emploi comprise dans un groupe salarial équivalent ou inférieur ainsi que d'autres tâches connexes. 			

Job Title / Designation de l'emploi TECHNICIEN DE MAINTENANCE – ENDROITS ISOLÉS	Salary Group Groupe 8	Affiliation Affiliation syndicale STARF	Job Title No. Code numérique
Relationships / Relations de travail A. Relève du superviseur approprié ou d'autres personnes selon ses affectations. B. S / O C. Entretien des relations internes et externes.			
Date issued / Date de publication 30 mars 2009		Supersedes / Annule et remplace	
TEMP. O. 1171 BIL. (10/75)		(See reverse side) / (Voir au verso)	

JOB REQUIREMENTS / EXIGENCES DE L'EMPLOI

Education or equivalent knowledge / Études ou connaissances équivalentes Diplôme d'études collégiales en technologie de l'électronique (DEC), option télécommunications ou systèmes ordinés ou DEC pertinent.
Prior Experience / Expérience Trois (3) ans sont requis compte tenu de l'environnement multidisciplinaire.
Where and how acquired / Source de l'expérience
Minimum time to learn / Durée minimale de la période d'initiation